



Vincent Mercier & Filip Peers,
Secrétaires Nationaux

EN RÉSUMÉ :

La CGSP-ACOD intervient sur 3 points :

1. Screening
2. Introduction du nouveau RGPS 541
3. Brochure « Travail Adapté Temporaire » de BCS

Points discutés :

1. Adaptation du règlement « Traitement du personnel statutaire et contractuel »
2. Présence en gare

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

Sous-Commission paritaire nationale (SCPN) du 07 février 2024

La CGSP-ACOD intervient sur de nombreux points :

1. Screening :


Pour rappel, à la suite de diverses dispositions légales et une analyse de risque, les agents qui effectuent actuellement une série de fonctions « sensibles » devront se soumettre à un screening de sécurité effectué par la police fédérale. Il s'agit notamment des fonctions de contrôleur de circulation, conducteur de train, agent de sécurité et technicien Infrabel. Nous avons rédigé un tract spécifique à ce propos (à consulter sur notre site www.cheminots.be). Lors de la commission paritaire de janvier, ce dossier a été approuvé sans l'accord de la CGSP-ACOD.

A la SCPN du mois de février, nous demandons à la direction (HR Rail) de prendre contact avec l'Autorité Nationale de Sécurité afin de connaître concrètement les critères du screening. Nous demandons également, quels grades sont concernés par ce screening. Par exemple, pour les fonctions de technicien Infrabel, est-ce que cela concerne uniquement les techniciens ou également toute la filière (sous-chefs de secteur technique, chefs de secteur technique, ...). Est-ce que les répartiteurs ES seront soumis au screening ?

HR Rail, nous enverra toutes les infos qu'elle a à propos des critères mais elle explique que la police fédérale ou l'autorité de sécurité refusent de donner plus de détails à ce sujet.

Infrabel analyse les grades concernés, mais le principe est que chaque agent qui exerce une fonction concernée (par exemple conduire un train) sera soumis au screening.

Le processus de screening débutera en mars pour la SNCB. Dans un premier temps, 100 agents par mois seront soumis au screening, à commencer par des agents en formation. Infrabel commencera au mois de juillet.

 Les agents devront donner leur consentement, mais un refus équivaut à un screening négatif.

Pour les agents de sécurité, il est confirmé par la direction, qu'il s'agit d'un nouveau screening indépendamment du screening par le SPF-intérieur auquel les agents Securail sont déjà soumis aujourd'hui.

2. Introduction du nouveau RGPS 541 :



L'introduction du nouveau RGPS 541 est programmée pour début 2025. Nous demandons qu'une série de règles de base légales soient respectées dès à présent. Par exemple, ne pas dépasser les 50h/semaine, ne pas planifier des heures supplémentaires, ...

A ce propos, nous appelons tous les agents qui constatent des irrégularités dans leur tableau de service (par exemple un dépassement des périodes de référence, dépassement de 19 jours de prestations en équipes successives sur 4 semaines,...) de les signaler à leur délégué ou permanent régional.

Nous demandons également une analyse de l'impact de l'introduction du nouveau RGPS 541 sur le cadre ETP nécessaire pour faire fonctionner Infrabel, SNCB et HR-rail.

3. Brochure « Travail Adapté Temporaire » de BCS :

Nous avons reçu par des affiliés la « Brochure Travail Adapté Temporaire ». Nous interpellons la direction à propos de cette brochure qui reprend une série des règles à respecter par les agents inaptes. Le problème est que le contenu de cette brochure ne respecte pas la réglementation en vigueur. De plus, nous dénonçons que, dans certains cas, l'agent a été reclassé à Bruxelles avec la garantie qu'il commencerait son service dans son dépôt en province, et du jour au lendemain ces agents ont été informés qu'ils devaient faire 8h à Bruxelles. Ceci n'est pas correct.



Points discutés :

1. Adaptation du règlement « Traitement du personnel statutaire et contractuel » :

La direction propose dans le cadre « de la simplification de la réglementation » de supprimer les suppléments liés à l'exercice de la fonction de manager de région, de branche manager et de secrétaire du management. HR-Rail nous informe qu'aucun agent n'est encore dans les conditions pour bénéficier de ces suppléments.

L'avis proposé par la direction comporte également une partie de texte contesté par un arrêt récent du conseil d'état (avis 14H-HR 2022 - Adaptation des conditions d'octroi des suppléments complémentaires). C'est pourquoi, la discussion à propos de l'adaptation de ce règlement est reportée à la demande des syndicats à la commission paritaire nationale de la fin du mois.

2. Présence en gare :

Les documents réglementaires et une « Note contextuelle » relative au dossier à propos du personnel dans les gares et faisceaux sont de nouveau à l'ordre du jour de la SCPN. Un tract spécifique à ce propos se trouve sur notre site : <https://cheminots.be/dossier-presence-en-gare-discussion-a-la-scpn-du-7-fevrier-2024/>

Inutile de rappeler que la CGSP-ACOD a toujours abordé ce dossier de façon très critique. A cette SCPN, nous faisons toute une série de propositions et remarques critiques notamment à propos de la mobilité des agents, la perte d'emplois, le transfert des ACP vers les faisceaux, la désertification de certaines gares, etc...



La CGSP ne peut pas accepter ce dossier tel quel. Elle consultera ses instances démocratiques. Ce dossier sera soumis à la Commission Paritaire Nationale de fin février.

La CSC a indiqué qu'elle accepte les textes.

Vincent Mercier & Filip Peers, Secrétaires Nationaux

RENFORCEZ VOTRE AVENIR

Votez **CGSP CHEMINOTS** 3

CGSP
FOFB SERVICES PUBLICS
CHEMINOTS

ÉLECTIONS SOCIALES 2024